

DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Recommandation** DG-600007773

**D'AUTORISER** la signature d'un protocole d'entente à intervenir entre PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES SDLP LIMITÉE (ci-après « Sobeys ») et la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM »), dans le cadre des travaux d'accessibilité à la Station de métro Outremont (ci-après la « Station »), pour l'occupation temporaire d'une partie de l'immeuble situé au 1384 avenue Van Horne, à Montréal, adjacent à la Station et faisant partie du lot UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SOIXANTE-NEUF (1 352 069) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 295 mètres carrés, pour une durée maximale de 19 mois, pour un montant de 725 000 \$, plus taxes applicables, afin de compenser Sobeys pour : l'occupation temporaire d'une partie de son immeuble, l'exécution par Sobeys des travaux de démantèlement prématurés de leurs installations pétrolières ainsi que des inconvénients causés à Sobeys et ses locataires;

**D'AUTORISER** les signataires de la STM à signer le Protocole d'entente et tout document connexe requis en lien avec celui-ci,

**D'AUTORISER** toute modification qui ne serait pas incompatible avec la présente recommandation.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

**LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE :** 833.568,75 \$ Toutes taxes incluses

**DE responsable :** Ingénierie et grands projets

*François Chamberland*

Signé avec ConsignO Cloud (14/09/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

Nom : François Chamberland

**DE responsable :**

Nom :

**Secrétaire de l'assemblée :**

### Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

Améliorer l'expérience client  Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance  Maîtriser les finances  Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectif(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Poursuivre le déploiement de l'accessibilité universelle

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Le programme Accessibilité - Phase 1 a pour objectif de permettre l'accessibilité universelle de certaines stations de métro. La station de métro Outremont a été ciblée, en raison des attentes d'achalandage, d'intermodalité, de la répartition équitable sur le territoire, d'opportunité liée à la réalisation d'autres projets et du voisinage des stations (hôpitaux, écoles, tourisme, culture, etc.)

L'ajout d'un (1) ascenseur reliant les niveaux mezzanine et quai, en direction de la station Snowdon requiert l'occupation temporaire d'espaces chez Sobeys.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

**Autorisation et octroi de contrat**

Président (cochez si requis) :

Vice-président (cochez si requis) :

Directeur  
général:

*Luc Tremblay*

Signé avec ConsignO Cloud (15/09/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SOMMAIRE EXÉCUTIF**

**Objet :** DG-600007773  
Titre: Accessibilité Outremont - Protocole d'entente d'occupation temporaire

**Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions**  S/O

Nouveau contrat     Prolongation     Sur invitation     Levée d'options  
 Renouvellement     De gré à gré     Public     Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres:  Nombre de soumissions déposées:

**Cheminement décisionnel** Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

Comité : s/o Date: (jj/mm/an)

### Démarche, solution proposée et conclusion

Dans le cadre du programme Accessibilité - Phase 1, il est requis d'effectuer des travaux à la station de métro Outremont afin d'y intégrer trois (3) ascenseurs reliant les niveaux rez-de-chaussée, mezzanine et quai, en direction des stations Saint-Michel et Snowdon. Ceci implique l'occupation temporaire d'espaces situés dans le lot 1 352 069, cadastre du Québec, et étant situé au 1384, avenue Van Horne, à Montréal.

Afin de pouvoir occuper cet espace, il est nécessaire de convenir d'un protocole d'entente d'occupation temporaire lequel prévoit une compensation pour l'occupation temporaire, le retrait prématuré des équipements pétroliers par Sobeys ainsi que des inconvénients causés à Sobeys et ses locataires. La compensation fût établie à partir des estimations fournies par Sobeys et corroborée par notre service d'estimation, ainsi que des états financiers des dernières années corroborés par notre service de finances.

Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion

**Développement durable / Accessibilité universelle**  S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

AU - 2 - Véhicules, les infrastructures, les équipements et les correspondances

Ce projet d'aménagement contribue au Plan de développement d'accessibilité universelle 2016-2020 car il vise à rendre accessible à tous la station de métro Outremont par l'installation d'ascenseurs.

Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle

**Préparé par :** Gestion immobilière et aménagement

Nom: Guillaume Savaria

**Service :** Gestion immobilière et aménagement

Nom: Timothy Ayoub

### Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la Société

*Sylvain Fréchette*

Signé avec ConSignO Cloud (14/09/2020)  
Vérifiez avec ConSignO ou Adobe Reader.

Objet : DG-600007773  
Titre: Accessibilité Outremont - Protocole d'entente d'occupation temporaire

**Informations financières**  S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 <sup>1</sup>	Total
Centre				
Compte	573120			
Ordre interne	210100			
Réseau activité				
Règlement d'emprunt	R-168			
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat	833.568,75			833.568,75

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

**Ventilation des coûts**  S/O

Période estimée du contrat : de 08 09 2020 à 22 12 2020  
JJ MM AAAA JJ MM AAAA

-	2020	2021	2022 et suivantes <sup>3</sup>	Total
(A) Base <sup>2</sup>	725.000,00\$			725.000,00\$
(B) TPS	36.250,00\$	0,00\$	0,00\$	36.250,00\$
(C) TVQ	72.318,75\$	0,00\$	0,00\$	72.318,75\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	833.568,75\$	0,00\$	0,00\$	833.568,75\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	72.409,38\$	0,00\$	0,00\$	72.409,38\$
(F) Montant net (D - E)	761.159,37\$	0,00\$	0,00\$	761.159,37\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

**Subvention, financement et certification**  S/O**R-168-1**

Financement: La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-168-1 (Programme Accessibilité des stations de métro - Phase 1) qui a été approuvé par l'ensemble des instances.

Subvention: Suite à une évaluation du dossier par la Direction Finances, une demande de subvention a été soumise au MTQ le 16 octobre 2018 dans le cadre du programme régulier. La demande est en cours d'évaluation par le MTQ.

Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

**Certification de fonds**

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier :

*Linda Lebrun*

Signé avec ConsignO Cloud (15/09/2020)  
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

**Objet:** DG-6000007773  
Titre: Accessibilité Outremont - Protocole d'entente d'occupation temporaire

**Suite de la rubrique**

- Recommandation       Exposé du besoin / PSO-2025       Subvention  
 Démarche et conclusion       Développement durable / Accessibilité universelle

La compensation fut établie selon les considérations suivantes:

- a) Compensation pour les équipements pétroliers;
- b) Trouble et ennuie pour l'occupation temporaire du lot 1 352 069 pour une période de 22 mois;

La compensation a) a été calculée à 312 000 \$, avant taxes applicables, selon les estimés fournis par Sobeys et corroborés par notre service d'estimation.

La compensation b) a été calculée à 413 000 \$, avant taxes applicables, selon les états financiers des années antérieures et corroborés par notre service de finance;

La compensation totale pour les équipements pétroliers et les troubles et ennuies de notre occupation sont donc fixés à 725 000 \$, avant taxes applicables.

**Suite de la rubrique**

- Recommandation       Exposé du besoin / PSO 2025       Subvention  
 Démarche et conclusion       Développement durable / Accessibilité universelle